

NAV CANADA VTA

LEGENDE

CONSULTER LES NOTAM ET LE SUPPLÉMENT DE VOL - CANADA POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES ET À JOUR

CONSULTER LE SUPPLÉMENT DE VOL - CANADA POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LA LÉGENDE - CARTES GÉNÉRALES

- Limit de la région de contrôle terminal
- Limit de zone/référence administrative
- Route VFR-Suivre la route à moins d'instructions contraires
- Route VFR-Sens unique
- Circuit touristique (voir CFS)
- Plafond, en centaines de pieds ASL, de la classe d'espace aérien indiquée
- Classe d'espace aérien indiquée
- Organ de contrôle à appeler et fréquence. TML - Appeler le terminal approprié
- Plancher, en centaines de pieds ASL, de la classe d'espace aérien indiquée ou de la CZ
- Classe d'espace aérien indiquée
- Organ de contrôle à appeler et fréquence. TWR - Appeler la tour appropriée

125 Plafond, en centaines de pieds ASL, de la classe d'espace aérien indiquée

TML C Classe d'espace aérien indiquée

ABV 30 Organ de contrôle à appeler et fréquence. TML - Appeler le terminal approprié

30 Plancher, en centaines de pieds ASL, de la classe d'espace aérien indiquée ou de la CZ

TWR D Classe d'espace aérien indiquée

Organ de contrôle à appeler et fréquence. TWR - Appeler la tour appropriée

13 OU SFC Plancher en centaines de pieds ASL, de la CZ ou de la classe d'espace aérien indiquée

SFC signifie la surface du sol



Les points d'appel VFR et compte rendu VFR sont des points géographiques que les pilotes sont tenus de mentionner dans les comptes rendus de position VFR à l'ATC (verticale ou relèvement et distance par rapport à l'un de ces points.)

Les points d'appel VFR avant d'entrer dans une classe aérienne spécifique. Les points de compte rendu VFR avant d'entrer dans une CZ, à l'intérieur d'une CZ ou avant d'entrer dans un espace aérien d'usage spécial.

PROCÉDURES DE VOL VOL:

ARRIVÉE: Les aéronefs à l'arrivée devraient établir le contact 5 NM avant de pénétrer la TCA

DEPART: Les aéronefs au départ devraient aviser la tour de contrôle de leurs intentions d'évoluer dans la TCA avant de circuler

RAC 601.03, ESPACE AÉRIEN À UTILISATION DE TRANSPONDEUR:

Les aéronefs doivent être munis d'un transpondeur Mode "C" lorsqu'ils évoluent:
(a) dans les zones de contrôles des aéroports internationaux Montréal/Pierre Elliott Trudeau et de Montréal/Mirabel;
(b) dans la TCA de Montréal.

RAC 601, SECTION I, STRUCTURE, CLASSIFICATION ET UTILISATION DE L'ESPACE AÉRIEN

Les pilotes doivent se conformer à la sous-partie 601 du RAC. Voici certaines de ces exigences:

L'espace aérien de classe C est un espace aérien contrôlé dans lequel les vols IFR et VFR sont autorisés, mais où les vols VFR doivent recevoir une autorisation de l'ATC avant d'y pénétrer. L'ATC assure l'espacement entre tous les vols IFR et, au besoin, entre les vols VFR et l'ATC afin de résoudre les conflits. Les aéronefs recevront les renseignements sur le trafic, et les aéronefs VFR, après réception de ces renseignements, recevront sur demande des instructions sur la résolution de conflit.

Les renseignements sur le trafic sont émis pour avertir le pilote du trafic connu ou observé qui peut se trouver à proximité de sa position ou de sa route prévue de vol et qui est d'importance pour cet aéronef. La résolution de conflit est définie comme la résolution de conflits potentiels entre les aéronefs IFR ou VFR et VFR ou VFR qui sont identifiés au radar et en communication avec l'ATC.

Quiconque effectue un vol VFR dans un espace aérien de classe C doit s'assurer :

- que l'aéronef est muni
 - d'un équipement radio capable de communication bilatérale avec l'unité ATC concernée;
 - d'un transpondeur et de l'équipement de transmission automatique d'altitude-pression
- qu'un membre de l'équipage de conduite garde l'écoute en permanence sur une fréquence radio assignée par une unité ATC.

Quiconque souhaite effectuer un vol dans l'espace aérien de classe C à bord d'un aéronef non muni d'équipement radio et d'un transpondeur en état de fonctionnement peut, de jour et dans des conditions VMC, pénétrer dans cet espace aérien et y évoluer s'il a obtenu au préalable une autorisation de l'unité ATC.

AÉRODROMES

La symbole d'aérodrome est dans certains cas déplacé pour assurer la netteté de la présentation.

Pour une description des services et plus de détails, consulter le Supplément de vol.

AVEC SERVICES PISTE EN DUR



Seules les pistes utilisables sont indiquées.
Le tracé des pistes est à la même échelle que la carte.

SANS PISTE EN DUR



TERRESTRE HYDROBASE

AUTRES AÉRODROMES



Terrestre

Hélicoptère

Hélicopter d'hôpital

Désaffecté

Hydrobase

État inconnu

DONNÉES D'AÉRODROME

NOM (L) 371 L HSM122.2
371 L HSM122.2
LE JOUR 60

ATIS
371
L
ARCAL
*
H
53

Douances disponibles
Service automatique d'information terminale
Balise lumineuse disponible
Heures limitées ou sur demande: voir CFS
Plafond en dur
La plus grande longueur d'atterrissement utilisable en cercles de piste (53 dénote une longueur entre 5270 et 5369 pieds)

LE JOUR 60 Distance d'atterrissement dure

NOM (M) 371 L 53M122.3
371 S

M
A
U
G
S
(M)
(R)
NO SVFR

Fréquence obligatoire
Fréquence de circulation d'aérodrome
Service privé de consultation (UNICOM) U1-122.8 U2-123.0
Fréquences consultatives communes de trafic (F-U) Aire de mouillage abritées
Aérodrome militaire restreint, PPR, n'utiliser qu'avec autorisation expresse
Restreint, PPR, n'utiliser qu'avec autorisation expresse Fonctionne à temps partiel
Vols VFR spéciaux sont interdits pour tout aéronef à volure fixe (F-U)

AIDES RADIO À LA NAVIGATION

Les installations de radiodémodulation non exploitées par Nav Canada ou le ministère de la Défense Nationale et les stations communiquantes de diffusion sont sujettes à interruptions et à être changées sans avis par NOTAM.

VDF = VHF/UHF/DIF

Les roses des vents sont orientées vers le nord magnétique.

VOR DME VORTAC TACAN NDB

Station commerciale de radiodiffusion

Le point dénote l'emplacement d'installation de radio.

CASES DE DONNÉES D'AIDES RADIO À LA NAVIGATION

TORONTO 112.15 YY2 121.5 243.0 DME Ch 58(Y) TACAN mode "Y" doit être utilisé.

KAMLOOPS 223 YY2 121.5 DME LF/MF.

HALIFAX 115.1 YY2 121.5 DME Ch 98 249.6 HZ

Aides radio VHF/UHF et LF/MF combinées.

Canada TACAN et DME sont sans phasos et non soufflés.

(Phasé) Indique une installation NON Nav Canada/ON. TWB-Radiodiffusion de bulletin météorologique enregistré. Le soulignement indique que cette fréquence ne peut servir aux fins de communication avec l'ATC.

LES CASES À LIGNES GRASSES

LES CASES À LIGNES GRASSES indiquent des stations d'information de vol (FSS) dotées du bloc de fréquences 126.7, 121.5, 243.0.

D'autres fréquences disponibles sont indiquées au-dessus de la case. Les fréquences rayées (ex. 243.0) ne sont pas disponibles.

Asie-Est-Uni: les cases à lignes grasses dénotent les stations d'information de l'équipage de fréquences supplémentaires 255.4, 122.2 et en cas d'urgence 243.0 et 121.5.

FSS combiné avec une aide radio

243.0 122.5 FSS non associé avec une aide radio

243.0 122.5 07 VOIR hrs

07 VOIR hrs